

AVANCEMENT DES CERTIFIES

L'avancement des collègues certifiés qui sont promouvables entre le 1/09/06 et le 31/08/07 au Grand Choix, au Choix ou à l'ancienneté, sera examiné le lundi 18 décembre 2006 lors de la CAPA d'avancement d'échelon. Si vous êtes promuable, renvoyez-nous la fiche syndicale (que vous trouverez dans ce numéro ou à télécharger sur le site académique)

pour nous permettre de vérifier les documents rectoraux et de faire valoir vos droits à avancement. Nous vous rappelons que les notes administrative et pédagogique prises en compte pour cette campagne sont celles qui vous ont été attribuées pendant l'année scolaire précédente (entre le 1/09/05 et le 31/08/06).

NOTATION ADMINISTRATIVE

La campagne de notation se déroule en principe courant décembre-janvier.

Il est important de garder en mémoire les repères suivants :

- si TB dans toutes les rubriques, l'augmentation normale est de 0,5 jusqu'à la note 39, de 0,1 entre 39 et 40, dans les limites de la grille
- dialogue avec le chef d'établissement

ment à travers une proposition de note ; en cas de désaccord, demandez la révision de cette note en CAPA dans le cadre prévu à cet effet sur la notice définitive

La nouvelle circulaire rectorale devrait sortir début décembre.

F. DENJEAN-DAGA

AGENDA

Avancement :

Copsy : CAPA le 17 novembre

CPE : CAPA le 23 novembre

Certifiés :

CAPA le 18 décembre

Vérification des barèmes, mouvement inter académique

Copsy-CPE : GT le 31 janvier

Agrégés-Certifiés :

GT le 1^{er} février

Révision de notes

Copsy-CPE : CAPA le 19 mars

Certifiés : CAPA le 20 mars

Agrégés : CAPA le 26 mars

AVANCEMENT 2006-2007

Fiche à retourner au S3



CERTIFIÉ

NOM (en capitales) :

Nom de naissance :

Prénoms :

Sexe : M F

Date de naissance :

Etablissement :

Adresse personnelle

Téléphone :

Recopiez les renseignements qui figurent sur votre dernier arrêté de promotion :

ECHELON : Date de passage :

Si vous avez été reclassé récemment, précisez le reliquat d'ancienneté mentionné par votre dernier arrêté :

NOTES 2005-2006
-Note administrative

-Note pédagogique

Enseignez-vous en Etablissement Plan Violence ?

Si oui, depuis quelle date

J'accepte de fournir au SNES les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière, auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES 46 avenue d'Ivry 75647 PARIS Cedex 13 ou aux sections académiques.

Date :

Signature :

Notre site vous informe :
<http://www.montpellier.snes.edu>

Pour nous contacter :
s3mon@snes.edu

Sommaire :

PAGE 2

- Audit collège
- Audit lycée

PAGE 3

- Décret de 50
- Décret de 50 et TZR

PAGE 4

- Mouvement inter

PAGE 5

- Hors classe

PAGE 6 & 7

- En direct des S2
- Lycées et région

PAGE 8

- Appel à candidature

PAGE 9

- Appel à candidature

PAGE 10 & 11

- Congrès FSU
- Tribunes libres

PAGE 12

- Avancement d'échelon
- Agenda
- Fiche de promotion

La nouvelle vague ...

*...de suppressions de postes, 8500 au prochain budget de l'EN, porte à 27000 le nombre de postes supprimés dans les collèges et les lycées depuis 2003
..... de dégradation des conditions d'enseignement, d'accroissement des effectifs, de suppressions de postes et d'options dans les établissements...*

de « réformes »...

...avec la remise en cause des décrets de 50 et les audits lycée et collège ; en effet, il ne semblait guère possible, malgré l'application à marche forcée des lois Fillon-de Robien, de poursuivre ces « économies ». Les audits annoncent un nouveau raz de marée en expliquant comment supprimer 24000 postes (rien que ça !) : annualisation et réduction sans précédent des horaires élèves à tous les niveaux, au nom du pseudo coût excessif du collégien et du lycéen, suppression des dédoublements soi-disant inefficaces, réduction des options (en particulier les langues dites rares et anciennes), remise en cause du bac et 20% de l'horaire laissé à disposition de l'établissement....

La remise en cause de nos statuts avec la réécriture des décrets de 50 « grâce » à la banalisation des affectations sur 2 ou 3 établissements et/ou dans une autre discipline, à la réduction voire la suppression des décharges statutaires est un formidable « gisement » d'économies !

...n'emportera pas tout sur son passage !

Le moment est venu de mettre chacun face à ses responsabilités :

Le gouvernement qui par ses actes affirme sa volonté de briser le second degré, se sentant peut-être encouragé sur cette voie par le silence assourdissant venu d'autres horizons politiques quand ce ne sont pas des blanc-seing ..., se doit d'assumer face aux parents les conséquences de sa politique.

A nous de les informer le plus largement possible.

A nous de dire qu'une autre politique est non seulement possible mais aussi nécessaire.

A nous de porter cette exigence au plus haut niveau.

Le SNES appelle toute la profession à se mobiliser, à exiger du gouvernement qu'il renonce à son offensive contre nos statuts et contre les horaires élèves, à exiger une autre politique éducative pour un enseignement de qualité pour tous les jeunes.

- Renforçons la campagne de réunions dans les établissements, utilisons l'heure d'information syndicale : faites appel aux militants des S2 et S3 pour y participer.

- Renforçons la campagne de signatures de la pétition sur notre temps et nos conditions de travail.

- Participons massivement à la journée nationale du 29 novembre : rassemblements, collecte des pétitions, initiatives en direction des parents, de l'opinion publique, des médias et des élus.

- Multiplions dans chaque établissement les initiatives de la politique menée dans le 2nd degré.

- Débattons avec nos collègues des enjeux actuels, pour préparer une manifestation nationale unitaire de notre profession.

B. DUFFOURG - F.THONNAT

PRIX : 0,30 €

MONTPELLIER SNES

Enclos des Lys B - 585 Rue de l'Aiguelongue
MONTPELLIER - 04 67 54 10 70

Port payé - Dispensé de timbrage

Presse - Montpellier CT

L'offensive du gouvernement contre le Service Public d'Education, et tout particulièrement contre le 2nd degré et ses personnels, s'accélère et s'amplifie.

Remise en cause de notre métier et de nos statuts avec la réécriture des décrets de 1950.

Campagne médiatique de grande ampleur sur le coût excessif et le manque de rentabilité de notre système éducatif pour justifier la diminution des horaires élèves et la suppression des options et des dédoublements, avec la publication des audits collège et lycée.

Cette politique a un seul but, en partie avoué : supprimer d'ici 3 ans plus de 27 000 postes dans les collèges et les lycées !

AUDIT COLLEGES DEPART SUR LES CHAPEAUX DE ROUES

Il semblerait que nos collégiens aient des horaires trop lourds par rapport à leurs camarades européens et qu'ils coûtent 33% plus cher qu'il y a dix ans !

Si les horaires des collégiens français sont largement supérieurs à ceux des Allemands ou des Britanniques, faut-il suivre ces « modèles » quand on connaît l'état de leurs systèmes éducatifs ? Les horaires français sont dans la moyenne européenne et sensiblement les mêmes depuis une vingtaine d'années.

L'augmentation de ce « coût », dont se gargarisent les médias, est due à plusieurs facteurs : l'évolution de la masse salariale dans l'EN (pas par hausse des salaires, bien sûr) ; le nombre de collégiens qui a diminué, donc, mathématiquement, le coût par élève augmente ; le fait que l'éducation nationale n'ait pas

assez « saigné » en moyens d'enseignements les régions en baisse démographique ; et les investissements des conseils généraux (constructions, rénovations ...). Que de dépenses inutiles ! Les auteurs de l'audit n'ont pas mis la pédale douce !

- Laisser à chaque établissement une dotation « libre » de 20% de l'horaire (environ 5 heures par semaine en 6^{ème} !). Dans le même temps, l'horaire de technologie passerait de 2 heures à 1.25, l'EPS de 4 à 3.5, idem en langues, maths, français (4 au lieu de 4.5) ... et la logique actuelle de l'individualisation des parcours élèves conduirait à utiliser la quasi totalité de ces 20% pour des PPRE ; quant aux restes.... disputez-vous les entre collègues... au nom de l'autonomie !

- Développer les groupes de compé-

tences en langues vivantes : horaire globalisé sur plusieurs niveaux, explosion de la notion de classes, disparition d'un horaire précis pour les élèves.

- Annualiser les horaires : fini l'emploi du temps hebdomadaire !

- Plafonner les redoublements à 2% maximum par cycle... afin d'économiser, bien sûr !

A travers cet audit - reflet direct du socle commun - c'est encore une fois la logique gouvernementale du moindre coût qui domine, avec en bout de course, des milliers de suppressions de postes, un alourdissement sans précédent de notre charge de travail, la remise en cause du caractère national de notre métier et des programmes. Il n'est pas trop tard ! Pour que cet Audi(t) reste au garage, mobilisons-nous !

A. ROUSSEL

AUDIT LYCEES CHRONIQUE D'UNE CASSE ANNONCÉE

Le rapport s'attaque à plusieurs axes essentiels de notre système et le dénature :

Fin de l'offre de formation diversifiée : au nom d'une plus grande lisibilité (?) l'audit préconise la suppression d'options et notamment des options de détermination en seconde.

Abaissement de l'horaire hebdomadaire et/ou annuel des élèves, dénoncé comme excessif par rapport à d'autres pays européens jugés « plus performants » (sur quels critères d'analyse ? pour quelles finalités ?). Le remède proposé est drastique. A titre d'exemple, l'horaire annuel en seconde générale et technologique est, en moyenne constatée, de 1044 heures (moyenne théorique de 1188 heures). L'audit propose 900 heures sur 36 semaines !

Annualisation des horaires et **plafonnement** accompagnés de **seuils minimaux annuels** par discipline dégageant **20 %** du total à **disposition des « équipes déconcentrées »** (académies, établissements) « pour répondre aux besoins des élèves et donner un sens aux projets d'établissements ».

A côté de l'allongement de l'année scolaire à 36 semaines effectives, il préconise la **suppression des dédoublements**, cause selon lui d'inflation horaire et jugés inefficaces : les moyens dégagés seraient redéployés au profit de l'aide individualisée.

Les modes d'évaluation : l'audit envisage non seulement de modifier l'organisation des examens en reculant la date des épreuves mais de **changer la nature même du baccalauréat**. La mise en

place forcée du dispositif européen pour l'enseignement des langues semble servir de modèle directeur, en instaurant un pilotage du système par objectifs d'acquisition de compétences. Sans entrer dans le débat par ailleurs nécessaire et urgent sur l'ambiguïté du terme de compétence, comment ne pas voir qu'à l'horizon se profile la suppression des diplômes nationaux remplacés par des parcours modulables et individualisés dans le souci d'une adaptation souple à l'offre de travail de la société ?

Comment ne pas voir que les 2 audits, collèges et lycées, donnent les clés au ministère pour supprimer 24 000 postes sur les trois ans à venir ?

E. CASSOU BARBIER
J.P. MELJAC

SON CHIEN ...

Quant à la qualité de l'enseignement, au rôle et aux missions du système éducatif, ou à l'avenir de nos élèves, le silence est de rigueur ; les effets médiatiques évitent d'aborder les questions gênantes !

A nous de rompre ce silence. A nous de nous mobiliser et de convaincre l'opinion publique. Signons et faisons signer massivement la pétition, participons à la campagne « *Etat-VS-Vérité* » et à la journée nationale d'action du 29 novembre, agissons dans chaque établissement, préparons une manifestation nationale pour l'avenir de notre Service Public.

Il en va de l'avenir de la jeunesse ; il en va de l'avenir du Service Public, et de notre métier.

B. DUFFOURG

STATUTS, DÉCRETS DE 50 MENACE IMMINENTE

Ne parlons plus de « *postes* », c'est ringard, ça fait prof du siècle dernier ! Nous ne sommes plus nommés sur des postes avec un service prévu de 15 ou 18 heures mais sur des ETP (équivalents temps – plein), ça fait plus moderne, traduire plus flexible en langage moins convenu !

Car derrière les remises en cause des décrets de 50, c'est bien de cela qu'il s'agit, de flexibilité, c'est à dire de demander à la même personne de faire plus avec le même salaire (voire même avec moins pour certains).

Et ce, dès demain ; car ne nous y trompons pas la menace est imminente : rentrée 2007, vous aurez la joie de multiplier le nombre de vos collègues par 2 ou 3. Non pas qu'il y aura 2 ou 3 fois plus de postes, pardon d'ETP, dans votre

établissement, mais parce que vous enseignerez dans 2 ou 3 établissements. Bien sûr, vous n'aurez peut-être pas le temps de les connaître, de partager quoi que ce soit avec eux, vu que vous passerez une bonne partie de votre temps sur les routes...

D'aucuns ayant pensé qu'enseigner toujours la même discipline peut être source d'ennui, ils ont prévu pour vous de vous offrir la possibilité de compléter votre service dans une autre discipline...

Un choix s'imposera peut-être à vous : être bivalent ou voyager ? Curieusement, le Ministre qui ces temps-ci passe d'un micro à l'autre pour vanter sa bonne gestion, sa marche vers la productivité oublie de mettre en avant ces aspects là de ces « réformes ». Il dissimule la réalité en disant qu'il « *recupère* » ainsi 3200

postes (car oui, là il parle de postes !) d'enseignants qui ne sont pas devant élèves, tout le monde sait bien que le prof de physique qui s'occupe du labo n'a pas d'élèves. Mais le Ministre n'entend pas s'en tenir là ; grâce aux audits dont vous venez de lire les compte-rendu, ce ne sont rien moins que 27000 postes qu'il entend encore supprimer...

Et dire que pendant des années on a payé tous ces gens là pour rien... ils ont « *simplement* » réussi, en offrant et en pérennisant le même droit à l'éducation pour tous les élèves, à élever le niveau de qualification de tout un pays ! ...Mais est-ce bien rentable, monsieur le Ministre ?

F. THONNAT

STATUTS, DÉCRET DE 50 : LES TZR EN PREMIÈRE LIGNE

Non content de généraliser pour tous les collègues titulaires de poste les conditions de travail très lourdes expérimentées par les TZR, le projet de réécriture du décret les touche de plein fouet.

La corde ou le fusil ?

L'article 3 du chapitre premier est un modèle du genre :

Paragraphe 2 : « *Si l'enseignant régi par le décret N° 99-823 du 17 septembre 1999 susvisé ne peut se voir confier l'intégralité de son service dans les conditions prévues par ce même décret, il peut être tenu, si les besoins du service l'exigent, d'effectuer tout ou partie de son service dans une autre discipline. Ce service doit lui être attribué de manière la plus conforme à ses compétences. Dans*

ce cas, les dispositions du 3^{ème} alinéa de l'article 3 du même décret ne s'appliquent pas, sauf accord de l'intéressé ».

Pour nous TZR le choix serait royal : accepter une autre discipline ou partir hors-zone. La corde ou le fusil ?

Quant à la notion de compétences, non seulement, elle marque un recul par rapport au décret antérieur, qui faisait référence aux goûts de l'enseignant, mais encore elle fait sourire. Quand on sait que des collègues TZR de STI sont jugés « *compétents* » en math ou en techno ou que le rectorat envoie des TZR de SVT et d'électrotechnique remplacer des CPE...D'ailleurs, qui jugera de la « *conformité aux compétences* » ? L'inspection, les services rectoraux, le chef d'établissement ?

Colossal !

Soyons honnêtes : il y a quand même dans le premier paragraphe de l'article 3 une avancée colossale :

« *Le service du professeur amené, pour assurer son service complet, à enseigner dans 3 établissements situés dans 2 communes non limitrophes est diminué de 2 heures* ».

Maintenant, c'est dit : même si c'est nous qui en avons la primeur, tout le monde aura « *le droit* » d'enseigner dans 3 établissements de 2 communes non limitrophes. Deux heures de cours en moins. Quelle bonne affaire !

Perles

Il y a d'autres perles de ce genre : Paragraphe 5 : « *Le professeur du second degré, titulaire d'une mention complé-*

Suite Page 4

QUI VEUT TUER SON CHIEN ... SUITE

mentaire et qui accomplit tout ou partie de son service dans la discipline correspondante, peut percevoir une prime dans des conditions prévues par décret ».

Si vous êtes obligés d'enseigner une autre discipline tant pis pour vous. Mais si vous avez eu une mention complémentaire, à vous la prime. Encore un domaine où un

TZR a toutes ses chances ! Et même, s'il pouvait avoir plusieurs mentions complémentaires....

Face à cette réécriture du décret 50, qui nivelle tout le monde par le bas, à nous de renforcer les solidarités entre collègues. Reste maintenant à ne pas laisser faire. Signez, faites signer les cartes-pétitions

TZR et les pétitions contre la réécriture du décret 50.

Des réunions TZR ont eu lieu dans les départements. Elles ont permis de faire le point sur la situation, de renforcer le collectif SNES des TZR et d'envisager plusieurs initiatives, avec en premier lieu une entrevue au rectorat.

B.GELY

Carrières

MOUVEMENT INTER ACADEMIQUE 2007 JUSQU'OU IRONT-ILS ?

La note de service établissant les règles du mouvement inter académique 2007 est parue. Elle confirme les craintes que nous avons formulées l'an dernier et contient des attaques fortes contre les barèmes et leurs équilibres, la prise en compte de certaines situations familiales et le déroulement de nos carrières.

Quelques exemples :

- possibilité élargie pour le ministère d'utiliser le **hors barème**, laissant place à l'arbitraire le plus total.

- remise en cause du PACS : **obligation pour les conjoints pacsés de faire une déclaration commune des revenus**.

- si dans le cadre du rapprochement de

conjoints le nombre d'enfants est déplafonné, le nombre d'années de séparation prises en compte reste limité à trois avec un bonus de 200 points à partir de la deuxième année. Des bonifications progressives et non plafonnées seraient mieux adaptées à la situation des conjoints séparés.

- poids important du parcours professionnel confirmé cette année avec l'ajout au dispositif APV des établissements classés EP1.

- introduction d'une **bonification** pour les lauréats d'une **mention complémentaire**: porte ouverte à l'obligation pour les candidats à mutation d'accepter

la bivalence.

Les règles du mouvement inter académique et nos analyses sont publiées dans le numéro spécial de l'US.

ATTENTION : la circulaire ministérielle prévoit pour le **mouvement INTRA** l'obligation, pour les conjoints pacsés, de fournir une attestation de déclaration commune de revenus pour bénéficier du rapprochement de conjoint.

F. DENJEAN-DAGA

C. MATAN

Ouverture du serveur : jeudi 23 novembre à 12h au lundi 11 décembre à 12h

Attention, cette année, la saisie doit être faite sur I-Prof

Permanences SNES S3 Tél : 04 67 54 10 70

Rés. Enclos des Lys, B, 585 rue de l'Aiguelongue, Montpellier tous les jours : 9 h - 12 h et 14 - 17 h, et le samedi matin : 10 h - 11 h 30

(Pour éviter une trop longue attente, prendre rendez-vous)

Réunions

Mercredi 29 novembre : - Nîmes 14h Siège du SNES : Rue Becdelièvre

- Mende 14h Siège du SNES : La Chicanette

Jeudi 30 novembre : IUFM Montpellier 12h-14h salle A203

Lycée JB Dumas Alès 10h-14h

IUFM Perpignan 17h

Lundi 4 décembre : Lycée Jean Moulin Béziers 14h-17h

Collège Victor Hugo Sète 17h

HORS-CLASSE

LE MÉRITE ... DES CHIFFRES !

A travers quelques exemples, nous souhaitons vous montrer comment l'introduction du « *mérite* » dans le barème hors-classe des certifiés et des Cpe, notamment à travers le mode d'accès au 11^{ème} échelon, en interdit définitivement l'accès à certains collègues. En particulier ceux ayant atteint le 10^{ème} échelon puis le 11^{ème} à l'ancienneté (peu ou pas d'inspection aux moments les plus opportuns, reclassement dans le corps des certifiés, contingent du « *Grand Choix* » limité à 20% quelque soit le « *mérite* » des uns ou des autres, ...).

	Barème avant NGP (avant 2004)	Barème NGP (circulaire 2004-2005)	Barème NGP (circulaire 2005-2006)
	11 ^{ème} échelon + 5pts/an au 11 ^{ème} + notes adm et péda + Capes	11 ^{ème} échelon + mode d'accès + 4pts/an au 11 ^{ème} + note adm et péda + bonifs	11 ^{ème} échelon + mode d'accès + 4pts/an au 11 ^{ème} + note adm et péda + bonifs + forfait 5 ans
Mme X : Certifiée 10 ^{ème} et 11 ^{ème} éch à l'ancienneté 4 ans dans le 11 ^{ème} échelon notes adm : 40 / péda 49 IPR : 10 / CE : 15	(130+20+89+5) 244 (promue)	(70+0+16+89+25) 200 (non promue)	(70+0+16+89+25+0) 200 (non promue)
Mme Y : Certifiée 10 ^{ème} éch Choix / 11 ^{ème} anc 5 ans dans le 11 ^{ème} échelon notes adm : 40 / péda 51 IPR : 15 / CE : 20	(130+25+91+5) 251 (promue)	(70+0+20+91+35) 216 (non promue)	(70+30+20+91+35+10) 256 (promue)
M. Z : Certifié 11 ^{ème} éch Grand Choix 1 an dans le 11 ^{ème} échelon adm : 40 / péda 54 IPR : 15 / CE : 20	(130+5+94+5) 234 (non promu)	(70+50+4+94+35) 253 (promu)	(70+50+4+94+35+0) 253 (à 1 point de la promotion)

*NGP : Nouvelle gestion des promotions

BARRES :

2003 - 2004 : **244** (214 promotions)

2004 - 2005 : **243** (211 promotions)

2005 - 2006 : **254** (217 promotions)

Le nombre de promotions est resté stable mais la volonté de faire des économies et la suppression du lien entre nombre de promotions et effectifs du corps des certifiés n'augure rien de bon pour l'avenir.

Barème avant la NGP : l'ancienneté au 11^{ème} échelon primait.

Barème NGP (circulaire 2004-2005) : les collègues ayant accédé au 11^{ème} à l'ancienneté n'avaient plus aucune chance d'accéder à la hors-classe quelles que soient les bonifications accordées par l'IPR et le chef d'établissement (CE), même si, suite à nos interventions, le rectorat avait dû rétablir une

bonification de 4 points/an dans le 11^{ème} échelon.

Barème NGP (circulaire 2005-2006) : **les interventions du Snes** en Groupe de Travail, ont permis d'obtenir une bonification de 30 ou 40 pts (mode d'accès) pour les collègues promus au 11^{ème} échelon à l'ancienneté mais au Choix ou au Grand Choix au 10^{ème}, et de bonifier l'ancienneté dans le 11^{ème} en rajoutant un forfait de 10 pts pour 5 ans dans le 11^{ème} échelon.

Pour les agrégés, l'introduction du « *mérite* » dans le barème 2006 (notation sur 100, ancienneté de carrière sur 100 avec le même effet du « *mode d'accès* » que pour les certifiés et les Cpe et avis du recteur (selon avis du CE et de l'IPR) sur 100) a produit des effets similaires : inégalités de traitement

entre collègues, entre établissements, entre disciplines et plusieurs collègues qui étaient en 2004 « *aux portes de la hors-classe* » en sont aujourd'hui très éloignés.

Le Snes se bat pour la revalorisation de notre métier, et l'accès pour tous à la hors classe est un des éléments de cette nécessaire revalorisation.

Nous poursuivons nos interventions auprès du rectorat et du ministère pour faire respecter l'égalité de traitement entre tous les collègues et reconnaître leur qualification et leur compétence professionnelle, obtenir une augmentation significative du nombre de promotions et un barème permettant **l'accès de tous les collègues à la hors-classe.**

F. DENJEAN-DAGA - B. DUFFOURG

DANS L'HÉRAULT

ASSISES DE L'ENSEIGNEMENT PRIORITAIRE

Elles auront lieu samedi **25 novembre 2006** à partir de **9 heures**, à l'**IUFM de Montpellier** (Amphi A), avec Monique Daune-Parra-Ponce, secrétaire nationale du Snes, Brigitte Lopez, secrétaire nationale du Snuipp et Sébastien BADET, responsable départemental du Snes, exerçant au collège des Escholiers de la Mosson.

Malgré l'insuffisance des moyens octroyés (1,2% du budget de l'Education Nationale), et en dépit d'une nette dégra-

dation économique et sociale, de nombreuses études démontrent que les ZEP ont souvent permis d'éviter un effondrement scolaire dans des quartiers de plus en plus paupérisés. Mettant en lumière la "valeur ajoutée" apportée par les établissements situés en ZEP, un récent rapport (2005) de l'Inspection générale confirme que la politique d'éducation prioritaire reste légitime et opératoire.

Pourtant la prétendue « relance » des ZEP annoncée après la "crise des banlieues" de novembre 2005 en modifie profondément la philosophie, les modalités et les

objectifs, et vise à exclure du dispositif « Zep » un grand nombre des établissements qui en font actuellement partie. Elle constitue aussi un laboratoire de déréglementation des horaires et des programmes, ainsi que des statuts des personnels.

La FSU condamne cette fausse "relance" et met en avant des propositions alternatives.

Venez nombreux, l'avenir de l'enseignement prioritaire nous concerne tous !

R.MARTIN

LYCÉES ET RÉGION : OÙ EN SOMMES NOUS ?

Le SNES a été reçu à la Région, par le Vice Président en charge des lycées.

Constructions et restructurations : En réponse à nos questions sur l'annulation de 53.595 millions de crédits dans le secteur investissement (environ un tiers de ce budget !), la Région invoque l'insuffisance du nombre d'entreprises pour mener à bien ses programmes, les ententes pour faire monter les enchères et donc l'échec des appels d'offre. Pour les restructurations, elle confirme son souhait de voir personnels et autres usagers associés aux projets en cours.

Les lycées de **Canet** et **Villeneuve les Avignon** devraient ouvrir en 2007, **Lunel** en 2008, **St Christol les Alès** en 2009, **Marianne** à Montpellier en 2010.

La mairie de **Béziers** propose un terrain (domaine de Bayssan) mais rien n'est encore arrêté. Pour **Argelès** et **Lézignan**, Région et Rectorat n'ont toujours pas trouvé d'accord.

Montpellier :

Lycée **Marianne**: le Rectorat propose d'en faire un lycée hôtelier de prestige, et de **La Colline** un LP centré sur les « services à la personne », qui recevrait toute une partie de la SEP **Mas de Tesse**. Le lycée Mas de Tesse accueillerait des sections internationales.

Nous avons fait deux réserves. D'abord, cela ne règle pas la tension sur les effectifs au sud de Montpellier ; aussi nous proposons qu'au lycée Marianne soit adjoint un lycée d'enseignement général. Ensuite, pour les sections internatio-

nales sur Tesse, nous serons particulièrement vigilants à ce que leur mise en place ne se fasse pas au détriment des autres lycées.

Livres et consommables: On se souvient tous de la date précoce (8 avril) à laquelle les services régionaux avaient demandé les listes de livres. Pas question d'attendre les nouveautés. Une grosse campagne de communication plus tard, un certain nombre de classes et d'élèves n'ont toujours pas de livres ni de cahiers d'exercice, surtout dans l'enseignement professionnel et technologique. La Région, très ennuyée, a promis de régler ce problème. Mais nous sommes déjà mi-novembre...

J. P. MELJAC

DANS L'AUDE

LA VIE SYNDICALE N'EST PAS UN LONG FLEUVE TRANQUILLE

L'Inspection Académique a, cette année encore, surévalué la baisse des effectifs, entraînant la suppression de 3 postes dans les collèges de l'Aude. Même si elle a redistribué, en juin, environ 10 ETP (Equivalents Temps Plein) pour répondre à la hausse attendue, ce sont autant de postes qui auraient permis de stabiliser des TZR.

Si on ajoute l'autoritarisme, voire pire, de certains chefs d'établissement qui confondent DRH et père fouettard, ou invoquent « la loi » pour imposer la note

de vie scolaire ou mettre en place le conseil pédagogique, la vie syndicale dans le département de l'Aude n'est pas un long fleuve tranquille.

Le problème, comme ailleurs, c'est la vie de nos sections d'établissement. Les départs à la retraite bien méritée des responsables de S1 du papy-boom, faute de relève militante suffisante, transforment trop souvent un S1 organisé en friche syndicale.

C'est pourquoi, nous avons besoin de renforcer ce réseau de militants qui fait la force du Snes : contacts réguliers avec

nos correspondants, visites dans les établissements, stages de formation pour nouveaux militants ; la section départementale du Snes a besoin de se renforcer à un moment où les enseignants sont la cible privilégiée des politiques libérales, dont la dernière trouvaille est d'augmenter leur temps de travail...

Ce renouvellement est nécessaire pour que le Service Public d'Education redevenue la priorité dans les choix budgétaires des gouvernements, quels qu'ils soient.

G. SARTORE

DANS LES P.O. VOUS AVEZ DIT « CARTE SCOLAIRE » ?

Lors du dernier CDEN (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale), nous avons pris connaissance de la sectorisation du nouveau lycée de Canet qui doit ouvrir en septembre 2007, avec environ 250 élèves (soit 7 divisions de seconde) provenant des secteurs des collèges de Canet et Saint-Cyprien. Cette ouverture a évidemment des conséquences sur les lycées de Perpignan.

Le SNES tient à exprimer son mécontentement sur la méthode utilisée, en particulier sur l'absence de dialogue social : aucune organisation syndicale ou association de parents n'a été consultée pour les travaux préparatoires. La sectorisation est un travail délicat qui doit prendre en considération les cri-

tères géographiques (proximité, flux d'élèves, transports scolaires ...), démographiques (évolution de la population scolaire, projection des effectifs sur plusieurs années), sociaux (garantir la mixité sociale) et aboutir à un équilibre quantitatif et qualitatif entre établissements.

La sectorisation proposée ne tient pas compte de ces critères et donne l'impression d'être le fruit de négociations de couloirs ... alors qu'il fallait réaliser des études préparatoires, réunir et consulter tous les partenaires et enfin, proposer différentes possibilités.

C'était l'occasion de repenser totalement la carte scolaire des lycées du département des P-O, mais cette idée reste-t-elle un tabou pour certains ?

En l'état, les propositions faites ne respectent pas tous les critères géographiques ou sociaux et risquent fort d'entraîner un déséquilibre accru entre établissements.

Les insatisfactions et les mécontentements sont nombreux et la situation va, à n'en pas douter, renforcer les stratégies de contournement de la carte scolaire par le jeu des dérogations ou la fuite vers l'enseignement privé.

Voilà où mène le manque de concertation... Pourtant, nous sommes tous convaincus que la carte scolaire est un rempart efficace contre la ségrégation sociale ...

M. MOLINER

DANS LE GARD POURQUOI ATTENDRE ?

Depuis plusieurs années, le démantèlement de l'éducation est particulièrement sensible. Les suppressions massives de postes, le remplacement d'un départ en retraite sur deux, la casse des services de vie scolaire ont précipité notre département dans un bouleversement considérable. Aucun collège, aucun lycée n'a été épargné par la casse des équipes pédagogiques, par le nombre impressionnant de mesures de cartes scolaires, par le morcellement des services de centaines de collègues sur deux voire trois établissements, par l'embauche de personnels précaires en vie scolaire? C'est une grande précarité et de vives inquiétudes qui ont vu le jour en très peu de temps.

Par ailleurs, le dynamitage des ZEP avec un financement redéployé des "pauvres" vers les "plus pauvres", l'affirmation de socles de connaissances à minima, l'apprentissage junior, la hiérarchisation locale via les conseils pédagogiques ont fait naître autant de sentiments de colère, d'injustice que d'incrédulité dans la profession.

Avec cette année une attaque frontale contre notre profession à travers la remise en cause de nos fonctions, de nos horaires, de nos services, de nos statuts !

Dans un tel contexte, il peut alors

devenir très lourd de se sentir seul et méprisé !

C'est pourquoi, le SNES-Gard a décidé de multiplier contacts, visites et échanges dans les établissements du département.

A ce jour, nous en avons rencontrés près de 70%. Pour nombre d'entre eux, la morosité et la lassitude gagnent. Comment ne pas entendre la colère de nos collègues devant l'impossibilité de mener à bien leurs missions, comment ne pas entendre la souffrance de toute une profession, par ailleurs extrêmement rajunie dans notre département, déjà emportée par le découragement parce qu'obligée de se battre quotidiennement contre les idées reçues, parce qu'obligée de se battre localement contre le pouvoir des petits chefs...?

Il nous semble qu'avec de telles inquiétudes (par ailleurs sans cesse légitimées, y compris par de récentes annonces pré-électorales) attendre sous l'avalanche les futures échéances électorales – et avec quelles garanties ?- contribuerait à nourrir l'idée que notre rôle à venir se résumerait à celui d'exécutants.

Plus que jamais, nous devons peser sur le débat d'idée pour exiger une autre politique pour l'Éducation, pour exiger

des choix plus ambitieux pour nos élèves, pour notre métier, tournés vers l'avenir. A nous de les porter, de les faire connaître, de les faire partager... Personne ne le fera à notre place !

T. JOUVE

Mercredi 29 Novembre

Les rendez-vous

Nîmes 12h :
Pique-nique à l'esplanade

Montpellier : 12h30
Pique-nique à la Préfecture

Mende : 12h30
rendez-vous à L'I.A.

Nous remettrons les pétitions
sur les décrets de 50.

Soyons nombreux !

COLLÈGE ROMAIN ROLLAND, NÎMES MAIS POURQUOI SE PLAIGNENT-ILS ENCORE, LES PROFS DES EP1 ?

Depuis la rentrée, les collègues des établissements Ambition Réussite de Nîmes – Condorcet, Romain Rolland, Diderot - ont décidé d'unir leur force pour dénoncer une réforme de l'Éducation Prioritaire menée sans concertation avec les acteurs de terrain que nous sommes et imposée autoritairement aux équipes éducatives.

Dès l'annonce du projet de réforme, nos trois collèges s'étaient mobilisés pour dénoncer les conséquences inévitables du projet Ambition Réussite.

Des moyens humains nous ont été accordés, certes, mais sans aucune attention aux projets, fruits du travail des enseignants, qui n'ont cessé de mettre les élèves au centre de leur démarche. Les heures de soutien en direction des nombreux élèves en difficulté ont été multi-

pliées, assurées la plupart du temps par les Assistants Pédagogiques, personnel plein de bonne volonté mais non formés. Une autre question se pose : est-il suffisant de multiplier les heures quand les cours des horaires imposés ne peuvent être assurés dans de bonnes conditions (effectifs trop élevés notamment) ?

L'installation des nouveaux dispositifs n'a en outre absolument pas été organisée : dans les collèges, enseignants et principaux se débrouillent comme ils le peuvent, multipliant les réunions et les tentatives plus ou moins heureuses. Les emplois du temps des élèves qui en résultent nuisent à leur engagement dans les activités volontaires (Foyer, Pôle d'excellence, DP3). Il est demandé aux enseignants de guider les Assistants Pédagogiques, de leur fournir des cours... Les mis-

sions des « professeurs-référents » - au-delà de la moitié de leur service effectué devant classe que nous avons obtenue par notre mobilisation de l'an dernier - restent floues. Les heures de travail « gratuit » pour les enseignants (concertation, réunion, convocation des Inspecteurs) se multiplient.

Beaucoup de collègues déjà disent « ne plus en pouvoir » ; l'ambiance en salle des professeurs, déjà dégradée par l'arrivée des professeurs « référents », s'en ressent nettement.

Les représentants des trois établissements EP1 vont se retrouver pour établir un second bilan, en informer les media – qui, partout en France s'intéressent de plus en plus au mouvement de contestation qui s'organise – et rencontrer l'Inspecteur d'Académie.

M. LEGAL

Élections Internes

APPEL À CANDIDATURES DE L'ÉCOLE EMANCIPIÉE

Pourquoi des tendances ?

« Ne faudrait-il pas lutter tous ensemble contre les attaques permanentes du gouvernement ? Ne s'agit-il pas de débats dépassés ? » se demandent notamment de jeunes adhérents. A l'EE, nous pensons que notre syndicat a toujours besoin de débat, de démocratie : ces divergences normales d'orientation n'empêchent pas l'action commune. Les tendances, parce qu'elles sont un cadre collectif de réflexion, sont des outils indispensables de ce débat.

Qu'est-ce que l'EE ?

Un courant très ancien du syndicalisme (depuis 1910) appuyé sur une revue.

A l'EE, nous considérons qu'un titulaire est d'abord un collègue, même si sa situation est utilisée contre les statuts. Nous nous battons pour sa titulari-

sation, pour l'arrêt du recrutement des précaires.

A l'EE, nous considérons que les Assemblées générales de grévistes sont d'abord un formidable atout pour donner au mouvement force et chance de succès et pas un instrument de manipulation pour déborder le syndicat.

A l'EE, nous ne considérons pas la FSU, notre fédération, comme un supplément d'âme qui doit être à la remorque de ses syndicats nationaux : si le secondaire est dans l'œil du cyclone, c'est l'ensemble des services publics qui est attaqué.

Reprendre l'offensive

La victoire du Non au TCE, le retrait du CPE montrent que nous pouvons infliger de sérieux revers à la politique de « réformes » libérales du gouvernement. Etudiants et lycéens ont imposé aux

directions syndicales une stratégie offensive de blocages et de grèves, une unité sans exclusive, un mot d'ordre clair ; la mobilisation exceptionnelle des salariés a montré que c'est cela que tout le monde attendait. C'est ce type de syndicalisme, articulant mobilisations de rue massives, grèves reconductibles, avec AG et coordinations que l'EE a toujours défendu. Si en 2006, le SNES (et la FSU) a joué un rôle important, en 2005, il n'a pas vraiment livré la bataille contre la loi Fillon. Nous en payons aujourd'hui les conséquences : une régression sans précédent pour les élèves et pour les personnels. Pour l'EE, il est donc urgent de construire un mouvement social prolongé pour une école démocratique et émancipatrice.

Pour porter cette volonté, soyez candidats sur les listes à l'initiative de l'EE.

Pour tout contact : canalb@wanadoo.fr

APPEL À CANDIDATURE UNITÉ ET ACTION IMPOSER UNE AUTRE POLITIQUE ÉDUCATIVE

En confortant le SNES comme syndicat majoritaire lors des élections professionnelles, nos collègues ont choisi de renforcer notre action pour une autre politique éducative.

Depuis 4 ans, les gouvernements successifs ont engagé une véritable entreprise de démantèlement du Service Public d'Éducation, remis en cause son rôle et sa qualité, et abandonné toute volonté de démocratisation.

Le dogme libéral d'un « *Etat minimal* » se traduit par des suppressions massives de postes (27000 en 5 ans dans le 2nd degré) et une diminution drastique des recrutements, par des attaques contre nos statuts, notre métier, nos carrières (remplacements, conseil pédagogique, hors-classe...) et notre pouvoir d'achat. Le gouvernement durcit son offensive : après les 8500 suppressions au budget 2007, il programme la baisse des horaires élèves (audits collège et lycée) et la réécriture des décrets de 50 remet en cause la notion de poste, nos qualifi-

cations disciplinaires et aggrave notre charge de travail.

Avec un objectif : supprimer encore 27 000 postes d'ici 3 ans !

Face à la politique libérale d'atteinte aux droits sociaux, de casse de la Fonction Publique et des Services Publics, de puissants mouvements sociaux se sont développés ; le SNES et la FSU y jouent un rôle décisif.

Ces mobilisations ont fait subir au gouvernement des revers majeurs, électoraux (élections régionales, référendum sur le TCE) et politiques (retrait du CPE).

Ces échecs du gouvernement le prouvent : malgré la dureté de cette politique, l'action syndicale peut s'y opposer et imposer d'autres choix !

Rassembler le mouvement syndical pour créer les rapports de force indispensables, c'est la voie que propose Unité et Action

C'est cette voie que nous proposons

pour notre Service Public, en appelant notre profession, après la grève du 28 septembre, à se mobiliser dans chaque établissement, à interpeller l'opinion publique et les élus, à préparer une mobilisation nationale pour imposer l'avenir de l'école et la priorité à l'Éducation comme questions majeures dans le débat politique et non comme simple enjeu électoral.

Unité et Action au SNES et à la FSU, c'est un projet pour l'école, un accès démocratique aux savoirs garanti pour tous et partout, c'est aussi un projet pour remettre au cœur de notre société les valeurs de justice, d'égalité et de solidarité.

Contacts :

Bernard DUFFOURG

Frédérique THONNAT

04 67 54 10 70

APPEL À CANDIDATURE PRSI UNITÉ POUR SAUVER LES DÉCRETS DE 1950 !

Les onze organisations syndicales du second degré ont signé une lettre commune au ministre De Robien pour demander « *le retrait de son projet* » visant à démanteler avant fin décembre 2006 les décrets de 1950 définissant les obligations de service des enseignants du second degré. On ne peut que se féliciter de la signature par les secrétaires généraux du SNES, du SNEP, du SNUEP de cette lettre commune.

Le projet du ministre vise les décharges statutaires mais aussi à introduire la bivalence, la nomination sur plusieurs établissements, la redéfinition de nos services par l'imposition d'activités définies au local. Il s'agit donc d'un véritable bouleversement du statut pour les 250 000 certifiés, les 49 000 agrégés, les 60 000 PLP des collèges, lycées et lycées professionnels.

Cette unité est venue d'en bas par la prise de position de sections académiques comme celles de Créteil et les multiples textes communs dans les établissements, exprimant un profond mouvement de résistance. Nous sommes partisans de tout faire pour que l'unité se réalise à tous les niveaux : établissement, département, académie et national. C'est dans ce sens que nous avons agi à la CA de septembre du SNES pour que soit porté, défendu et adopté au national un mandat pour le maintien du décret de 50. L'unité réalisée pour demander le

retrait peut permettre de faire reculer le ministre, comme l'unité des organisations syndicales au printemps sur le mot d'ordre clair de retrait du CPE a permis aux trois millions de manifestants, aux étudiants en grève, de l'emporter.

Pour l'unité, pour nos revendications :

- **Retrait du projet De Robien de re-écriture des décrets de 1950 ; maintien intégral des décrets de 1950,**
- **Abrogation de la loi Fillon sur l'école et de tous ses décrets d'application :** remplacements, conseil pédagogique, note de vie scolaire, "collèges ambition-réussite", socle commun,
- **Création de tous les postes statutaires nécessaires,**
- **Défense de la laïcité de l'école et de l'Etat,** retour à la loi de 1905 : fonds publics à la seule école publique,
- **Augmentation générale des salaires, non au salaire au mérite, retour à 37,5 annuités pour tous.**

Organisons-nous en constituant la liste PRSI pour la CA de notre académie et les bureaux départementaux du SNES

Contacts : Christophe Benoit : 04 66 22 23 58 ; Catherine Andrié : 04 67 40 50 06 ; Claudine Gleyzes : 04 68 23 00 77

**Le prochain Montpellier SNES contiendra les professions de foi et les listes de candidats.
Les élections auront lieu du 15 janvier au 7 février 2007**

ECOLE EMANCIPIÉE : LES ENJEUX DU CONGRÈS FSU POUR UNE FSU PLUS DYNAMIQUE, PLUS FÉDÉRALE, PLUS DÉMOCRATIQUE

Chacun d'entre nous connaît la situation des services publics en général et de l'école en particulier : par pans entiers les efforts de plusieurs décennies pour faire reculer la précarité et pour construire des solidarités sont anéantis. Gouvernements nationaux et institutions internationales partout imposent le même modèle. Partout la même colère grandit.

Depuis sa création la FSU s'est construit une place importante dans les mouvements qui s'opposent au bulldozer libéral. Cependant en 2005 elle n'a pas réussi à faire barrage au côté des lycéens à la loi Fillon.

L'école est asphyxiée (suppressions de postes ; statuts des personnels démantelés; modes patronaux de gestion du personnel calqués sur le secteur privé). Progressivement quantité (suppression d'options, fermetures de classes, diminution des horaires) et qualité (moins d'adultes, tous surchargés) de la

formation offerte aux usagers diminuent.

La suppression de la carte scolaire et la remise en cause de la loi sur la laïcité de 1905, évoquées dans la campagne électorale, permettraient d'achever le démantèlement.

Comment réussir à inverser la tendance ?

Il faut une FSU plus dynamique :

La FSU doit être à l'initiative d'un grand mouvement social réunissant parents, personnels, élèves pour une école démocratique et laïque de qualité.

Il faut une FSU réellement fédérale :

- même si aujourd'hui c'est surtout le second degré qui est frappé, il faut lutter tous ensemble de la maternelle à l'Université contre cette politique qui nous menace tous.

- une vie fédérale plus intense devrait donner plus de forces aux actions des collègues non enseignants en butte à la décentralisation et aux privatisations.

- la défense des services publics pourrait aussi s'appuyer sur des liens forts avec les syndicats intégrés après le congrès de Perpignan : environnement, territoriaux, A.N.P.E...etc..

- des moyens humains et financiers plus importants sont nécessaires pour faire vivre la fédération

Il faut une FSU plus démocratique :

En cette période difficile, on a tous besoin des idées des autres : un fonctionnement plus horizontal - où les propositions des syndiqués, réunis dans des AG FSU, sont prises en compte et discutées, où l'on prend le temps de débattre vraiment des modalités d'actions et où les décisions sont prises plus collectivement - est nécessaire pour que chaque syndiqué ait envie de militer. Pour que l'action collective se développe. Pour que l'action syndicale permette de gagner.

Le congrès de Marseille doit y contribuer.

POUR LA RECONQUÊTE D'UN SYNDICALISME INDÉPENDANT (PRSI)

POUR L'UNITÉ, POUR SAUVEGARDER LE SYNDICALISME

Les 22 chantiers de démolition organisés par le ministre De Robien menacent aujourd'hui de détruire les fondements même de l'école obligatoire, gratuite et laïque. Nous voulons tous arrêter cela. **Nous avons besoin que notre fédération joue son rôle, avec des mots d'ordre clairs. Nous avons besoin de l'unité.** Tous les syndicats du second degré ont signé une lettre commune au ministre De Robien pour demander « le retrait de son projet » visant à démanteler les décrets de 1950. C'est un important point d'appui. La victoire contre le CPE l'a montré : l'unité d'action sur la base des revendications clairement formulées est essentielle et permet de gagner.

Le rapport soumis au congrès pose la question : « La Confédéralisation de la FSU est-elle aujourd'hui envisageable ? »

et considère indispensable l'adhésion de la FSU à la Confédération Européenne des Syndicats (CES). Cette orientation nous semble en complet décalage avec le mouvement réel des personnels, des salariés qui cherchent à réaliser l'unité, pas à accroître la division.

Comment pourrions nous adhérer à la CES qui vient de réaffirmer le 19 octobre 2006 que « la CES continue à soutenir la Constitution... » alors que nous avons appelé à la rejeter et qu'une majorité de citoyens et d'enseignants de notre pays a voté Non le 29 mai 2005 ?

La FSU peut-elle adhérer à la nouvelle Confédération Syndicale Internationale (CSI) qui veut « rendre les délocalisations acceptables » et entend se constituer comme le « volet social » de l'accompagnement de la mondialisation ?

« La plus grande ONG à l'échelle mondiale », a déclaré F.Chèrèque

Franchir une nouvelle étape vers la transformation de la FSU en confédération, avec pour l'essentiel des personnels de l'E.N., ne ferait qu'accroître la division et constituerait une rupture avec nos principes fondateurs. L'article 7 des statuts du SNES est pour nous toujours d'actualité : « Convaincu que la défense de l'université et de son personnel est inséparable de l'action générale de la classe ouvrière, (celui-ci) travaille à la réunification du mouvement syndical dans une centrale syndicale organisée démocratiquement et indépendante de tous les gouvernements et de toutes les organisations politiques, philosophiques et religieuses. »

Contact: [Audrey Marc](#)
04 67 15 30 26

UNITÉ ET ACTION

RENFORCER LA FSU, RASSEMBLER LE MOUVEMENT SYNDICAL

Remise en cause des droits sociaux, précarisation de l'emploi, rejet des plus faibles aux marges de la société, démantèlement de la Fonction Publique et des Services Publics... le bilan de la politique libérale est édifiant.

Le Service Public d'Education, et le 2nd degré en particulier, sont en première ligne des attaques gouvernementales. Les conséquences en sont particulièrement graves pour l'avenir de la jeunesse, la qualité de la formation, les missions de l'école, et les personnels.

Les mouvements sociaux ont infligé des revers cinglants au gouvernement (référendum, retrait du CPE), mais n'ont pas été en mesure d'imposer une autre politique. Le mouvement syndical de notre pays se trouve donc confronté à un défi : celui de surmonter ses divisions, de se rassembler pour s'opposer à cette politique, de proposer et mobiliser pour imposer d'autres choix.

La FSU, par la place à la fois originale et incontournable qu'elle a construite, a une responsabilité à assumer, tout en faisant reconnaître sa représentativité.

Le prochain congrès de la FSU sera déterminant. Elle doit y faire la preuve de sa capacité à peser efficacement sur les questions de société aujourd'hui en débat.

Elle doit en premier lieu se doter d'un projet éducatif tourné vers l'avenir, porteur de propositions pour la jeunesse, à même d'apporter des réponses alternatives à la politique de démantèlement de l'Education Nationale.

Elle doit se doter d'un projet pour la Fonction Publique et les Services Publics, porteurs des valeurs de solidarité et d'égalité de la « Fonction Publique à la française ».

A partir de ces projets, elle doit définir une stratégie syndicale offensive, permettant de rassembler le mouvement syndical, capable de mobiliser, de se

faire entendre dans le débat politique, de renforcer le syndicalisme de transformation sociale.

Le congrès devra, sur cette question, éviter les faux débats: l'urgence est de renforcer la FSU dans les Fonctions Publiques, de parfaire l'intégration des nouveaux syndicats, et non de multiplier les divisions internes sur un éventuel élargissement du champ de syndicalisation, ni à une quelconque tentative de confédéralisation.

Elle doit enfin se doter des moyens de se renforcer, en particulier au niveau régional qui est devenu politiquement décisif. La mise en place de structures régionales, respectant intégralement les sections départementales, ne peut être à nouveau reportée : il en va de notre crédibilité et de nos capacités d'intervention.

B. DUFFOURG

FSU 11 : Mardi 9 janvier 14h-17h30
Mercredi 10 janvier 9h-17h
FSU 48 : 17 janvier Peytavin - Mende
FSU 30 : 16 et 17 janvier LPA - Rodihan
FSU 34 : 17 et 18 janvier LP Ch de Gaulle - Sète
FSU 66 : 16 et 17 janvier

Vie syndicale

ELÈVES SANS PAPIERS RESTONS VIGILANTS

Si près de 7000 personnes ont pu être régularisées du fait de la circulaire du 13/06/2006 du ministère de l'intérieur, plus de 26 000 autres ont été déboutées de leur demande.

Ces familles, dont un grand nombre semblaient répondre aux critères requis, notamment « *manifester sa volonté d'intégration* » en envoyant leurs enfants dans nos établissements scolaires, vivent aujourd'hui dans la clandestinité.

En tant qu'enseignants nous ne pouvons rester insensibles à la détresse de ces élèves, qui vivent souvent dans la terreur d'une arrestation, y compris devant leur établissement scolaire, ou de l'envoi en « *centre de rétention* ». Depuis des mois RESF - dont la FSU est membre actif et dans lequel les militants du SNES et de la FSU s'investissent - se mobilise pour organiser des « *parraïnges* » d'enfants de « *sans papiers* » scolarisés et tout mettre en œuvre pour obtenir la régularisation de leur situa-

tion et celle de leur famille.

Les collectifs locaux RESF du Gard, des P.O. et de l'Hérault ont pu ainsi aider nombre de ces élèves grâce à l'action « *aucune chaise vide à la rentrée* ». Mais aujourd'hui, la situation, se tend encore et plusieurs cas dramatiques réclament toute notre vigilance et notre solidarité.

Pour plus d'informations sur les actions en cours, consultez les sites de RESF :

www.educationsansfrontieres.org